



MAITRE D'APPRENTISSAGE : CONDITIONS À REMPLIR

Le Maître d'Apprentissage (employeur ou salarié) est la personne directement responsable de la formation de l'apprenti. Il contribue à l'acquisition par l'apprenti dans l'entreprise des compétences correspondant à la qualification recherchée et au titre ou diplôme préparés, en liaison avec le CFA. Il est présent dans l'entreprise aux mêmes horaires que l'apprenti et assure un rôle pédagogique de façon à optimiser l'intégration de celui-ci dans l'entreprise et garantir les aspects législatifs, financiers relatifs au contrat d'apprentissage.

🔗 *Une formation «Maître d'Apprentissage» est mise en place pour vous permettre d'acquérir les méthodes et outils nécessaires à l'accueil et à l'accompagnement de votre apprenti. Programme détaillé au verso.*

Chaque Maître d'apprentissage (employeur ou salarié) peut accueillir simultanément 2 apprentis ou élèves en classes préparatoires à l'apprentissage + 1 apprenti redoublant. Ce nombre d'apprentis est plus faible dans certaines professions (coiffure, pharmacie...). Consultez votre convention collective.

Le Maître d'Apprentissage doit :

- ♦ être majeur
- ♦ offrir toutes les garanties de moralité
- ♦ remplir des conditions de compétences en terme de diplômes et d'années d'expérience selon le tableau ci-dessous.

Diplômes obtenus par le Maître d'Apprentissage (en rapport avec le diplôme préparé)	Diplôme visé par l'apprenti			
	CAP/BEP M.C.	Bac pro BP	BAC + 2	BAC + 4 et +
Pas de diplôme	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
CAP ou BEP	3 ans	5 ans	5 ans	5 ans
BAC PRO ou BP	3 ans	3 ans	5 ans	5 ans
BTS	3 ans	3 ans	3 ans	5 ans
BAC + 4 et plus	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans

Sans titre ou diplôme mais justifiant de 5 années d'expérience professionnelle en relation avec la qualification envisagée par l'apprenti, le Point A demandera un avis au Recteur, à la DRAF ou à la Direction de la Jeunesse des sports et loisirs. L'enregistrement du contrat d'apprentissage ne pourra se faire sans cette validation.



TOURNEZ LA PAGE SVF



FORMATION DES MAITRES D'APPRENTISSAGE

Institut
Consulaire
de Formation
de la CCI
de Montpellier

LE PUBLIC VISE

Personnes encadrant des apprentis.

LES MODALITES PRATIQUES

Durée : 12 heures

Réparties en quatre demi-journées de
03 heures chacune (09h00-12h00)
ou de deux journées (09h00-17h00)

Dates : Voir bulletin d'inscription

**Lieu : Institut Consulaire de Formation
2300 Avenue des Moulins
Montpellier**

Coût : 480 € nets
Possibilité de prise en charge totale ou
partielle des frais de formation par
votre OPCA

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Accueillir un jeune, l'intégrer dans l'entreprise et
l'accompagner tout au long du déroulement de
son contrat ou de son stage.

Adapter des situations d'entreprise en séquences
de formation et d'apprentissage par alternance.

Evaluer les compétences du jeune dans le cadre
des systèmes d'évaluation mis en œuvre
(Contrôle en cours de formation, notation, ...).

VOTRE CONTACT A L'ICF MONTPELLIER

Bernadette CAYLUS :
Tél : 04.67.10.25.70
bcaylus@icf-montpellier.com

LE PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION :

• Jour 1 Matin (ou 1^{ère} demi-journée)

L'accueil des participants

- Découvrir les objectifs et le programme.
- Se connaître entre participants et animateurs.
- Appréhender les « règles du jeu ».

Définition du tuteur en entreprise (rôle et fonction)

- Identifier la définition, la finalité et enjeux du tutorat.
- Identifier les bénéfices pour le « tutoré », l'entreprise et le tuteur.
- Découvrir les rôles du tuteur.

Les aspects législatifs, réglementaires, financiers des différents contrats

- Connaître les notions juridiques de base des contrats.
- Identifier les risques liés aux mineurs (apprentis, stagiaires, ...).

• Jour 1 Après midi (ou 2^{ème} demi-journée)

L'intégration du tutoré

- Savoir définir et construire les différentes étapes de l'intégration.
- Le livret d'accueil.

Préparer à l'autonomie

- Savoir préparer à l'autonomie : la mise en œuvre de situations formatrices (supports et entretiens).

• Jour 2 Matin (ou 3^{ème} demi-journée)

Le plan de progrès du tutoré

- Savoir suivre, évaluer les actions et établir des plans de progrès.

L'environnement du tutoré

- Identifier les acteurs du parcours du tutoré.

• Jour 2 Après midi (ou 4^{ème} demi-journée)

Savoir communiquer avec le tutoré

- Savoir communiquer avec le nouvel entrant.

Poursuivre avec le parcours « Tuteur Pro Expérimenté »

- Présenter le parcours vers la Certification des Compétences et la reconnaissance de la fonction tutorale.

Clôture de la session de formation

- Faire le bilan de la session et évaluer la formation.

